

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCHE
BUREAU VAN DE WOORDVOERERS

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, October 1976

COMMUNITY RESEARCH PROJECTS

On 21 October 1976 the Council will have to take three vital decisions in connection with Community research policy: these relate to the future multi-annual research programme of the Joint Research Centre (JRC), the staff regulations for personnel paid out of research appropriations and the JET project. The expenditure involved amounts to around 600 million units of account (including the fusion programme) spread over the next four years. These decisions should bring to a close the crisis that has been smouldering at the JRC since 1969. The following brief survey of Community research projects is intended to fill in the background to the forthcoming Council decisions.

1. ORGANISATION OF COMMUNITY RESEARCH POLICY

Of the Community's research programmes, about a half are implemented in the Community's own research centre (the JRC) with its establishments at Ispra in Italy, Karlsruhe in Germany, Geel in Belgium and Petten in the Netherlands, and the other half at research institutes in the Member States. The former are referred to as "direct-action projects" and the latter as "indirect-action projects". Although in the case of indirect-action projects only part of the research costs are borne by the Commission, the projects financed in this way are geared to a Community research programme.

This dualism has its own logic. The JRC concentrates on research which can best be carried out by a Community institute either because it cannot be split up between several institutes, or because it provides a service to the Community, or because it constitutes the scientific back-up for a particular Community policy. In the indirect-action projects, however, research institutes in the Member States are drawn in to cooperate in those research programmes for which they are best equipped.

2. SCOPE AND CONTENTS OF THE COMMUNITY RESEARCH PROJECTS

The research expenditure in the Community budget for 1977 is estimated at 180.3 million u.a., i.e. 2.12% of the total budget. In 1973, this item amounted to 74.7 million u.a., or 1.47% of the total budget. This substantial increase of about 140% during the four years of a serious economic crisis was possible only because the member countries were convinced of the need to step up Community research, and because they felt that the joint research programmes were well-chosen and useful. By comparison with Government expenditure on civil research in the Member States, however, Community expenditure is modest, representing a proportion of only 1.9%.

Nevertheless, the adoption of the JRC programme for 1977-80 and the decision on the construction of the JET will bring the total outlay for Community multiannual programmes to a grand total of about 750 million u.a.

- In regard to research topics, Community research is focussed on three areas:
- Energy 74%
 - Services 18%
 - Environment 8%

In the predominant area of energy research, the primary aim is the development of new sources of energy (e.g. nuclear fusion, hydrogen, solar energy) and the safety of nuclear reactors.

3. RESEARCH AT THE JRC (direct-action projects)

The JRC crisis and its reorganisation

Founded on the basis of the Euratom Treaty, the JRC has been in existence since 1958. Its multiannual research programmes were at first concentrated on nuclear research, but, as the sixties drew to a close, the Member States' interest in nuclear research began to wane, and with it their willingness to approve any new multiannual programmes for the JRC. Between 1969 and 1972, only one-year programmes were adopted, and under these circumstances any worthwhile research was well-nigh impossible. In this crisis situation, the shutdown of the JRC was imminent, and a climate of social unrest was generated among the staff.

The year 1973 saw the beginning of a new chapter with the adoption of a new four-year programme for the period 1973-76, the JRC found the range of its activities broadened from pure nuclear research to other areas such as the environment. Equipped with this multiannual assignment, the JRC could once again go ahead with valuable research. During these past four years, the JRC management has been replaced, and changes have been made in the administrative structure. The deadlock in the talks on new staff regulations has been broken by a new proposal from the Commission, and, if this is adopted by the Council together with the four-year programme for 1977-80, the JRC will move forward to a brighter future.

The four-year programme 1977-1980

The new four-year programme proposed by the Commission differs considerably from the programme now running: the reorganisation programme of 1973-76 is to be followed by one that restores the JRC to an established position in Community research, and utilises its research capacity to optimum effect. The resources earmarked for the future programme amount to about 374 million u.a., as against 220 million u.a. for the programme now coming to an end. The increased funds are needed to bring the neglected infrastructure and scientific equipment of the JRC up to the latest standard. The new programme will concentrate on 10 research objectives - instead of 22 as in the past - focussed on the three sectors: energy, environmental protection and services.

Research staff regulations

The crisis at the JRC was brought about not just by the lack of long-term programmes, but by anomalies in personnel policy:

- Up to now, the research personnel have been classified in a variety of ways. Scientists and engineers are officials of the European Communities. Some of the lower-grade administrative staff at the Joint Research Centre are also officials. The lower-grade technical staff are engaged partly as establishment staff and partly as local staff. In contrast to the officials, the establishment staff and local staff - about 900 in all - are paid at local rates, although to some extent they are doing the same work as Community officials. Result: unequal pay for equal work.
- In a research centre that has to adapt to changing research requirements, mobility of the workforce is essential, and it is not a realistic proposition to give research personnel the status of established Community servants.

In future, new personnel of whatever category will be taken on under contracts of employment, thus ensuring the mobility of research workers. Both local and establishment staff will be subject to the Community's conditions of employment in regard to pay and all other matters. This arrangement does away with the discrimination against establishment and local staff.

No additional costs will be incurred for the EEC budget: the increase in salaries among the lower-paid groups will be offset by the fact that the employer will no longer have to pay the very high national insurance contributions.

It took six years to arrive at this solution, which is expected to prove satisfactory to all concerned.

4. RESEARCH AT NATIONAL INSTITUTES (indirect-action projects)

The main Community programmes that are being carried out in national research institutes with support from the Commission in the form of finance and staff are the following:

- Fusion and plasma physics, 1976-80. Subject: the development of a new form of energy - cheap and beneficial to the environment - by the fusion of light atoms, in contrast to "classical" nuclear energy which is obtained by splitting heavy atoms. Cost: 232 million u.a., including 108 million for the construction of the JET (Cost of the 1971-75 programme: 73 million u.a.);
- Energy, July 1975-June 1979. Subject: research to broaden the supply of energy (solar energy, production and use of hydrogen, geothermal energy, energy economy, systems analysis). Cost: 59 million u.a. (no previous programme);
- Biology and health protection, 1976-80. Subject: research on radiation protection. Cost: 39 million u.a. (Cost of 1971-75 programme: 18.9 million u.a.);
- Management and storage of radioactive waste, 1975-79. Cost: 19.2 million u.a. (no previous programme);
- Protection of the environment, 1976-80. Subject: research in connection with the Community's environment programme. Cost: 16 million u.a. (Cost of 1971-75 programme: 6.3 million u.a.);
- Plutonium recycling, 1975-78. Cost: 4.5 million u.a. (no previous programme);
- Community Bureau of References 1976-78. Cost: 2.7 million u.a. (Cost of 1973-75 programme: 1.9 million u.a.).

Most of these programmes were newly adopted in 1975-76, either as a follow-up to previous programmes or as new projects. Only one decision is still outstanding, namely the decision on the construction of the JET. This experimental machine will cost 135 million u.a., of which 80% (108 million u.a.) will be financed out of the Community budget.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, octobre 1976

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE RECHERCHE

Le Conseil aura à prendre, le 21/10/1976, trois décisions importantes dans le domaine de la politique communautaire de la recherche portant sur le prochain programme pluriannuel du Centre commun de recherche (CCR), le statut du personnel rémunéré sur les crédits de recherche et le projet JET. Des dépenses d'un montant approximatif de 600 millions d'UC (y compris le programme fusion) pour les quatre prochaines années sont en jeu. Ces décisions mettront fin à la crise du Centre commun de recherche, qui couve depuis 1969. Le bref tour d'horizon des actions communautaires de recherche qu'on trouvera ci-après vise à situer le cadre dans lequel viendront s'inscrire les toutes prochaines décisions du Conseil.

1. ORGANISATION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA RECHERCHE

Les programmes communautaires de recherche sont mis en oeuvre pour moitié dans le propre centre de recherche de la Communauté (CCR), avec ses établissements d'Ispra (Italie), de Karlsruhe (République fédérale d'Allemagne), de Geel (Belgique) et de Petten (Pays-Bas), et pour moitié dans des établissements de recherche des Etats membres. Dans le premier cas, on parle d' "actions directes", dans le second d' "actions indirectes". Bien que pour les actions indirectes, la Commission ne supporte qu'une partie des coûts, les projets ainsi financés s'inscrivent dans un programme communautaire de recherche.

Cette bipartition n'est pas dénuée de sens : le CCR concentre ses activités sur des recherches qu'un établissement communautaire est le mieux à même de mener, soit qu'il n'est pas possible de les partager entre plusieurs établissements, soit qu'elles visent à fournir des services à la Communauté, soit encore qu'elles représentent le complément scientifique d'une politique communautaire déterminée. Par contre, en ce qui concerne les actions indirectes, il s'agit d'affecter certains programmes de recherche spécifiques aux établissements qui, dans les Etats membres, se prêtent le mieux à leur mise en oeuvre.

2. AMPLEUR ET CONTENU DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE RECHERCHE

Les dépenses de recherche inscrites au budget communautaire sont estimées pour 1977 à 180,3 millions d'UC, soit 2,12 % du budget général. Dans le budget 1973, elles s'élevaient à 74,7 millions d'UC, soit 1,47 % du budget général. Cette augmentation considérable - près de 140 % en quatre années d'une période de crise économique grave - n'a été possible que parce que les Etats membres sont convaincus de la nécessité de renforcer les activités communautaires de recherche et que les programmes de la Communauté dans ce domaine leur ont semblé cohérents et utiles. Mais les dépenses communautaires ne représentent que 1,9 % des dépenses de recherche à des fins civiles inscrites aux budgets des Etats membres, ce qui est bien modeste.

Néanmoins, quand le programme 1977 - 1980 du CCR et la décision concernant la construction du JET auront été approuvés, il existera des programmes communautaires pluriannuels pour un montant total de quelque 750 millions d'UC.

La recherche communautaire est concentrée sur les domaines suivants :

Energie	74 %
Activités de service	18 %
Environnement	8 %

En ce qui concerne la recherche énergétique, qui est de loin le poste le plus important, il s'agit essentiellement de développer de nouvelles sources d'énergie (par exemple : fusion nucléaire, hydrogène, énergie solaire) et d'améliorer la sûreté des réacteurs nucléaires.

3. RECHERCHE DANS LE CADRE DU CCR (Actions directes)

Crise et assainissement du CCR

Le CCR a été institué en 1958 (base : le traité Euratom). A l'origine, ses programmes pluriannuels se sont concentrés sur la recherche nucléaire. Vers la fin des années 60, l'intérêt des Etats membres à l'égard d'une recherche nucléaire communautaire a faibli, tout comme leur propension à approuver de nouveaux programmes pluriannuels pour le CCR. C'est pourquoi on n'a adopté que des programmes annuels au cours de la période 1969-1972. Dans ces conditions, il n'était plus guère possible d'effectuer une recherche cohérente. Le CCR a traversé à cette époque une crise grave et a même été bien près de fermer ses portes. Ce climat a par ailleurs favorisé le développement de troubles sociaux.

La page a été tournée en 1973 : c'est cette année-là qu'a pu être adopté un nouveau programme quadriennal (1973-1976), qui élargissait l'activité du CCR à d'autres domaines que la recherche nucléaire pure (par exemple, la recherche écologique). Ainsi doté d'un programme pluriannuel, le CCR a pu de nouveau accomplir du bon travail. De plus, pendant ces quatre années, le personnel de direction du CCR a été remplacé et la structure administrative modifiée. Une nouvelle proposition de la Commission a permis la reprise des consultations, alors au point mort, sur un nouveau statut du personnel. Si le Conseil adopte ce nouveau statut et le programme quadriennal 1977-1980, un nouveau chapitre de l'histoire du CCR s'ouvrira.

Le programme quadriennal 1977-1980

Le nouveau programme quadriennal proposé par la Commission est très différent de celui qui arrive à son terme. Le programme d'assainissement 1973-1976 doit maintenant faire place à un programme qui rendra au CCR sa véritable place dans une recherche communautaire qui utilise de nouveau pleinement et avec cohérence ses capacités. Il est prévu d'affecter au prochain programme des crédits d'un montant de 374 millions d'UC environ, alors que le programme qui s'achève a coûté quelque 220 millions d'UC. Cette augmentation des crédits est indispensable si l'on veut améliorer l'infrastructure et l'équipement scientifique du CCR, domaines jusqu'à présent négligés, afin qu'ils répondent aux exigences nouvelles. Le nouveau programme est centré sur dix objectifs de recherche (contre 22 précédemment), regroupés autour de trois centres d'intérêt : l'énergie, la protection de l'environnement et les activités de service.

Le statut du personnel de recherche

La cause de la crise du Centre commun de recherche se trouve non seulement dans l'absence de programmes à long terme, mais aussi dans certaines erreurs en matière de politique du personnel.

- Le personnel de recherche est actuellement réparti entre les différentes catégories. Les chercheurs et les techniciens sont fonctionnaires des Communautés européennes. Une partie du personnel administratif subalterne bénéficie également du statut de fonctionnaire. Par contre, les membres du personnel technique subalterne sont recrutés soit comme agents d'établissement, soit comme agents locaux. Contrairement aux fonctionnaires, ces agents (900 personnes environ) sont rémunérés au tarif local, bien qu'ils accomplissent en partie le même type de travail que les fonctionnaires. De ce fait, des salaires différents rémunèrent un travail égal.
- La fonctionnarisation du personnel ne répond pas aux besoins d'un centre qui doit pouvoir s'adapter aux exigences variables de la politique de la recherche, ce qui implique la mobilité de son personnel.

A l'avenir, le personnel de toutes les catégories aura le statut d'employé. Sa nécessaire mobilité sera ainsi assurée. Les agents d'établissement et les agents locaux seront eux aussi couverts par ce statut communautaire. Ceci s'applique également aux rémunérations. La discrimination dont ils étaient victimes sera ainsi supprimée.

Cette solution n'engendre pas de charge supplémentaire pour le budget des CE. L'augmentation des rémunérations des grades inférieurs sera compensée par la disparition des cotisations très lourdes que l'employeur devait jusqu'à présent verser aux organismes nationaux de sécurité sociale.

Il a fallu six ans pour parvenir à cette solution susceptible de donner satisfaction à toutes les parties.

4. RECHERCHE DANS DES ETABLISSEMENTS NATIONAUX (Actions indirectes)

Les principaux programmes communautaires mis en oeuvre dans des établissements de recherche des Etats membres, avec la participation de la Commission sous forme de crédits et de personnel d'appoint, sont les suivants :

- Fusion et physique des plasmas, 1976-1980. Contenu : développement d'une énergie nouvelle, bon marché et inoffensive sur le plan écologique par fusion d'atomes légers; contrairement à l'énergie nucléaire "classique", produite par fission d'atomes lourds. Coût : 232 millions d'UC, dont 108 pour la construction du JET (coût du programme 1971-1975 : 73 millions d'UC);
- Energie, juillet 1975 - juillet 1979. Contenu : recherches en vue d'élargir l'éventail des formes d'énergie offertes (énergie solaire, production et utilisation d'hydrogène, énergie géothermique, économies d'énergie, analyse de systèmes). Coût : 59 millions d'UC (nouveau programme);
- Biologie et protection sanitaire, 1976 - 1980. Contenu : recherches sur la protection contre les rayonnements radioactifs. Coût : 39 millions d'UC (coût du programme 1971-1975 : 18,9 millions d'UC);
- Gestion et stockage de déchets radioactifs, 1975-1979. Coût : 19,2 millions d'UC (nouveau programme);
- Protection de l'environnement, 1976-1980. Contenu : recherches en liaison avec le programme environnement de la Communauté. Coût : 16 millions d'UC (coût du programme 1971-1975 : 6,3 millions d'UC);
- Recyclage du plutonium, 1975-1978. Coût : 4,5 millions d'UC (nouveau programme);
- Bureau communautaire de référence, 1976-1978. Coût : 2,7 millions d'UC (coût du programme 1973-1975 : 1,9 million d'UC).

La plupart de ces programmes ont été arrêtés en 1975/76, les uns prenant la suite d'anciens programmes arrivant à expiration, les autres constituant des actions nouvelles. Une seule décision reste pendante : celle concernant la construction du JET. Cette installation expérimentale, d'un coût de 135 millions d'UC, sera financée à 80 % - soit 108 millions d'UC - sur le budget communautaire.